

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2009**

Le douze novembre deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du 04 novembre, s'est réuni sous la Présidence de Madame **GANSOINAT-RAVAINE**, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, François **VALENTIN**, Odile **ANNEN-LACOMBE**, Bernard **MULLER**, Victorien **NICOLAS**, Vincent **BEMER**, Sophie **DIAMANTINI**, Chantal **BRICOUT**, Angélique **JOLY**, Pierre **NOIROT**, Maurice **BOYE**, Joël **XOLIN**, Séverine **COURTOIS-SENE**, Isabelle **JASKULA**.

**Absents excusés** : Monsieur André **MORDENTI** a donné procuration à Bernard **MULLER**, Monsieur Arnaud **DEVILLEZ** a donné procuration à Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, Madame Catherine **AMANN** a donné procuration à Sophie **DIAMANTINI**, Monsieur André **FABER** a donné procuration à Monsieur François **VALENTIN**, Madame Colette **ROTTIER** a donné procuration Victorien **NICOLAS**.

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 14

**Madame la Maire** annonce la suppression du point 3 de l'ordre du jour concernant la passation d'avenants au marché pour l'extension de l'accueil périscolaire et l'ajout d'un point concernant l'avenant au contrat de location entre la commune de Verny et la Communauté de Communes du Vernois. Aucun membre du conseil municipal n'émet d'objection à la modification de l'ordre du jour du présent conseil.

### **1) Approbation pour la modification du PLU :**

**Madame la Maire** rappelle les conditions dans lesquelles le projet du PLU a été élaboré et présente le projet du PLU tel qu'il sera soumis à l'approbation des élus.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-13 et R123-15 à R 123-25,

Vu la délibération en date du 04 décembre 2008 autorisant l'ouverture de l'enquête publique,

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur du 21 octobre 2009,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient pas de modification du projet de modification du PLU,

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré par deux voix contre et une abstention, le conseil municipal :

- Décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal du département,

- Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouvertures habituels,
- Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires conformément à l'article L123-12 que ;
- Dans un délai d'un mois suivant sa transmission à Madame la Sous-Préfète si celle-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ses observations.

La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier du PLU qui lui est annexé est transmise à Madame la Sous-Préfète.

## 2) Avenants au marché pour la rénovation du groupe scolaire :

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, expose le point relatif aux travaux de rénovation du groupe scolaire. En effet, il est nécessaire de passer 4 nouveaux avenants aux marchés initiaux. Cela se traduit de la manière suivante :

	<b>Lot</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant du marché</b>	<b>Avenant HT</b>	<b>Total</b>
3	VRD - gros œuvre	LAPIERRE	31 121,00 €	/	31 121,00 €
4	Charpente – couverture	SOFIB	43 703,00 €		49 703,00 €
5	Etanchéité – bardage	SEI	79 482,17 €	/	79 482,17 €
6	Plâtrerie – plafonds	BATI CONCEPT	11 204,68 €	/	11 204,68 €
7	Menuiseries intérieures	MENULOR	44 792,89 €	5 278,94 €	50 071,83 €
8	Carrelage – faïence	T2C	10 784,15 €	/	10 784,15 €
9	Peinture – revêtements	APPEL	25 885,50 €	/	27 934,60 €
10	Electricité	FORCLUM	13 920,67 €	553,50 € 1 339,14 €	15 813,31 €
11	Chauffage – sanitaire – VMC	E. BOFFO	65 457,82 €	1 516,90 €	66 974,72 €
12	VRD – Aménagements extérieurs	ALVIA	77 328,00 €	2 850,00 € 2 028,00 €	82 206,00 €
<b>Montant Total HT</b>			<b>403 679,88 €</b>	<b>13 566,48 €</b>	<b>425 295,46 €</b>

Deux avenants avaient déjà fait l'objet d'une délibération au conseil municipal le 24 septembre 2009 et concernaient les entreprises SOFIB (6000,00 €HT) et l'entreprise APPEL (2 049,10 € HT).

Le montant des avenants pour la présente délibération est de 13 566,48 € HT et viennent s'ajouter aux montants des avenants votés en conseil municipal le 24 septembre 2009 soit 8 049,10 €HT.

La somme de 13 566,48 €HT sera imputée en investissements à l'opération 62 – Ecoles.

Après délibération les membres du conseil municipal acceptent dans son ensemble la signature d'avenants au marché pour la rénovation du groupe scolaire.

### 3) Engagement pour l'utilisation de la subvention des amendes de police :

Monsieur François VALENTIN, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire propose au conseil municipal de bien vouloir :

- s'engager à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour l'achat d'un cinémomètre
- de voter un crédit de 3819 €HT pour le financement de cet aménagement,
- s'engager à prendre en charge la gestion de cet équipement.

Après délibération le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

### 4) Modification de la tarification pour la location de chasse :

Monsieur François VALENTIN, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire propose au conseil municipal de bien vouloir modifier la tarification de la chasse pour l'année 2009 conformément à la variation de l'indice des fermages.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir augmenter le bail de chasse de 3,60 %, ce qui porte le montant à 1 280,26 € au lieu de 1 235,77 €

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité moins une abstention l'augmentation de la tarification de la location de chasse pour l'année 2009.

### 5) Modification des tarifs pour l'utilisation du Centre Faber :

Monsieur Victorien NICOLAS, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire annonce que suite aux travaux d'amélioration de la cuisine du Centre Faber, il y a lieu de procéder aux modifications des tarifs qui n'ont pas été augmentés depuis 2005.

Cela se traduit de la manière suivante :

	<b>Grande salle</b>	<b>Petite salle</b>	<b>Bar</b>	<b>Cuisine et bar</b>	<b>dojo</b>
<b>1. Associations Vernaises</b>					
Activités associations (tarif horaire)	5	3,4	4,6	13,8	5
Activités associations (tarif horaire) + 200h/trimestre	4,2				4,2
Repas, bals, dîners dansants	70	23	35	80	215
Cinéma, concerts, tarot, repr. Théâtrale, loto (tarif horaire)	10	6,8	9,2	30	
<b>2. Utilisateurs Vernois</b>					
Réunions	6,5	4,5	5,5	18	
Repas, bals, dîners dansants, mariages	100	30	47	100	300
<b>3. Utilisateurs extérieurs et activités commerciales</b>					
Réunions, apéritifs, pots (tarif horaire)	15	10	12	35	
Repas, bals, dîners dansants, mariages	260	60	88	230	640

	<b>Grande salle</b>	<b>Petite salle</b>	<b>Bar</b>	<b>Cuisine et bar</b>	<b>dojo</b>
Nettoyage	200	200	200	200	150

	<b>Associations Vernoises</b>	<b>Habitants de Verny</b>	<b>Utilisateurs non vernois et activités commerciales</b>
Verres (par 12)	2	2,5	4
Assiettes	2	2,5	4
Tasses avec sous tasses	2	2,5	4
Couverts complets	2	2,5	4
Plats, rapiers, saladiers, cruche (pièce)	0,5	0,7	1
Matériel de cuisson, sceau à champagne	0,5	0,7	1

Il sera également demandé une caution de 1 500 € en lieu et place des 200 € demandés actuellement.

Par ailleurs, tout désistement non justifié et non communiqué aux services municipaux ou le non respect de l'activité pour laquelle la salle avait été réservée seront désormais facturés.

Les tarifs ainsi présentés, le sont à titre indicatif et ne remettent pas en question la précédente délibération du 26/03/09 assurant la gratuité des locaux pour les associations vernoises à l'exception des manifestations à but lucratif en dehors d'une manifestation annuelle.

Après exposé des faits, les membres du conseil municipal acceptent dans son ensemble la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010 des nouveaux tarifs pour la location du Centre Faber.

#### 6) **Modification de la longueur de voirie communale :**

Monsieur Bernard **MULLER**, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, annonce que suite à l'intégration du lotissement des Acacias dans le domaine public, il y a lieu de modifier la longueur de voirie de la commune de Verny.

La longueur de la voirie actuelle est de 12,1 km

La longueur de la voirie du lotissement des Acacias est de 0,5 km

Ce qui ramène la longueur totale de la commune de Verny à 12,6 km

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal accepte la modification de la longueur de voirie.

#### 7) **Demande de dotation globale d'équipement (DGE) 2010 :**

Madame Odile **ANNEN-LACOMBE**, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, annonce le versement d'une subvention de 200 000 € par le Conseil Général pour les travaux liés à l'extension de l'accueil périscolaire et la rénovation du groupe scolaire. Or compte tenu de l'importance des travaux à

réaliser et du changement des critères de calcul de la subvention de la CAF de la Moselle, la commune de Verny sollicite une aide financière à Madame la Sous-Préfète de Metz Campagne pour un montant de 163 105 € dans le cadre de la dotation globale d'équipement (DGE) 2010.

Après délibération, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité la demande de subvention de dotation globale d'équipement pour l'année 2010.

#### **8) Encaissement de deux chèques :**

Monsieur François VALENTIN, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir accepter l'encaissement de deux chèques. Le premier chèque émane du Conseil de Fabrique pour un montant de 1 793,26 € et correspond à la participation financière de ce dernier dans la cadre de la mise en conformité des installations électriques de l'Eglise. Le second chèque d'un montant de 21,43 € correspond à un remboursement de France Telecom suite à une erreur de facturation.

Après en avoir délibéré, tous les conseillers municipaux acceptent l'encaissement de ces deux chèques.

#### **9) Achats d'extincteurs :**

Monsieur Bernard MULLER, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir acheter de nouveaux extincteurs et bloc de secours autonome, ainsi que la réalisation de plans d'évacuation pour les différents bâtiments communaux. Pour cela la société 3 Protection en charge du contrat d'entretien propose une offre pour un montant de 2 100,00 € HT.

Cette somme sera imputée à l'opération 20 – Matériel.

Après exposé, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'acquisition de nouveaux blocs de secours, l'achat d'extincteurs, ainsi que la réalisation de plans d'évacuation pour la somme de 2 100,00 € HT.

#### **10) Installation du chauffage dans la salle des associations :**

Monsieur Bernard MULLER, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, propose au conseil municipal l'installation du chauffage dans la salle des associations. Le bâtiment est mis à disposition des associations vernaises et ne dispose pas de chauffage. Pour cela une consultation a été lancée et l'offre la moins disante émane de la société KI DEPANNE qui propose une offre à 4 068,00 € HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 55 – Centre socioculturel.

Après délibération, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'installation du chauffage par la société KI DEPANNE.

**11) Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (en remplacement du départ en retraite de Mme MEY) :**

**Madame la Maire** annonce que suite au départ en retraite de Mme MEY, la mairie a procédé au recrutement d'un ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Après exposé de Mme la Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à titre permanent, pourvu par un fonctionnaire à temps non complet.

**12) Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent déjà en fonction :**

**Madame la Maire** annonce que suite à la réussite d'un des agents techniques à un examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Après exposé de Mme la Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à titre permanent, pourvu par un fonctionnaire à temps complet.

**13) Affichage Fontaine Fortifiée de Verny :**

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire expose le point concernant l'affichage de la fontaine Fortifiée de Verny. Pour mettre en valeur cette fontaine il est proposé d'installer un panneau d'interprétation de 800 mm sur 600 mm pour un montant de 300 €HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 39 – Gros entretiens de Bâtiments.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal accepte l'achat du panneau pour un montant de 300 €HT.

**14) Prime de fin d'année pour le personnel communal :**

**Madame la Maire** expose le point concernant les primes annuelles allouées au personnel communal. Une prime annuelle est versée au personnel communal depuis le 28 novembre 2002. La présente municipalité propose d'augmenter la prime de 4% pour l'année 2009 selon les modalités prises lors des délibérations du 06 décembre 2007 et du 04 décembre 2008.

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal accepte l'octroi d'une augmentation de la prime annuelle de 4%.

### **15) Subvention à la création de l'Association Pirouette :**

Monsieur Victorien NICOLAS, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire annonce la création de l'Association Pirouette. La commune de Verny dans une délibération en date du 04 décembre 2008 avait décidé le versement d'une subvention de 150 € en faveur d'une nouvelle association, si celle-ci en faisait la demande à la création. L'association a, par ailleurs, fourni toutes les pièces nécessaires au versement de la subvention.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent dans son intégralité le versement d'une subvention de 150 € à l'Association Pirouette.

### **16) Motion Gare Lorraine TGV :**

**Madame la Maire** expose au conseil municipal la motion proposée par Monsieur Jean François conseiller général du canton de Verny, demandant à l'ensemble des communes du canton de bien vouloir délibérer quant à l'inutilité publique de construire la gare Lorraine TGV à Vandières.

Après avoir longuement débattu sur le sujet, le conseil municipal s'est prononcé contre la motion en question (8 voix contre, 8 abstentions et trois voix pour).

### **17) Avenant au contrat de location entre la commune de Verny et la Communauté de Communes du Vernois :**

**Madame la Maire** annonce qu'il y a lieu de revoir le bail entre la commune de Verny et la Communauté de Communes du Vernois concernant la location de locaux d'une superficie de 83 m<sup>2</sup>. Suite à la reprise des compétences du SIVOM au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Communauté de Communes du Vernois utilise désormais la totalité des locaux du bâtiment d'une superficie de 103 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un local de stockage de matériel. Un avenant au contrat de location entre la commune de Verny et la CCV s'avère donc nécessaire.

Il est proposé de revoir le loyer de la manière suivante :

#### **Bureaux :**

Superficie : 103 m<sup>2</sup>, loyer mensuel 750 €

#### **Entrepôt :**

Superficie 51,28 m<sup>2</sup>, loyer mensuel 75 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la rédaction d'un avenant au contrat de location entre la commune de Verny et la Communauté de Communes du Vernois aux conditions précitées et autorisent Madame la Maire à signer tous les actes correspondants.

## **DIVERS :**

- Naissance d'Ellyne Loïs Angélique RAMEZ le 26 octobre 2009 de Denis Luc RAMEZ et d'Angélique FLEURY domiciliés 11, rue du Moulin,
- Sinistre dans la grange située en face de la Mairie, la toiture s'est effondrée provoquant des dégâts au bâtiment communal adjacent. Un expert a été mandaté par notre assureur GROUPAMA,
- Lancement de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1,
- Prochain conseil municipal le 17 décembre 2009.

Fait en séance, le 12 novembre 2009  
Pour copie certifiée conforme.  
Mme la Maire.

Marie-Thérèse  
GANSOINAT-RAVAINE